

CONSEIL MUNICIPAL DE VALEYRAC
PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du mercredi 24 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BRETON.

Présents : 13

Votants: 14

Sont présents: Jean-Louis BRETON, Jean-Claude LACROIX, Dominique JOANNON, Marie-Viviane BAGAT, Mireille DUPUIS, Didier CHEVET, Sébastien COUTHURES, Norbert BAISSAC, Loïc BERGEY, Monique CORTINOVIS, Xavier DUCOS, Natacha WARINGHEM, Boris LINCK

Représentés: Stéphane BERINGUER

Excuses:

Absents: Dominique JACQUEMIN

Secrétaire de séance: Norbert BAISSAC

Désignation du secrétaire de séance : M. Norbert BAISSAC

Le compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 a été approuvé.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS:

Objet: BUDGET PRINCIPAL COMMUNE: Compte Administratif 2020 - DE 2021 007 -

Vu la délibération N° DE 2020 042 du 24 juin approuvant le budget unique de la commune.

Vu la délibération N°DE 2020 049 du 15 septembre portant Décision Modificative n° 1 – caméra de vidéo-protection –

Vu la délibération N°DE 2020 054 du 15 septembre portant Décision Modificative n° 2 – isolation salle André BAGAT –

Vu la délibération N°DE 2020 057 du 1^{er} décembre portant Décision Modificative n° 3 – rectifications budgétaires –

Considérant que M. LACROIX Jean-Claude, Maire adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

Considérant que, pour ce faire, le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. LACROIX Jean-Claude pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 346.67			140 069.68	6 346.67	140 069.68
Opérations exercice	76 275.52	85 256.04	384 968.86	447 218.30	461 244.38	532 474.34
Total	82 622.19	85 256.04	384 968.86	587 287.98	467 591.05	672 544.02
Résultat de clôture		2 633.85		202 319.12		204 952.97
Restes à réaliser	1 899.60				1 899.60	
Total cumulé	1 899.60	2 633.85		202 319.12	1 899.60	204 952.97
Résultat définitif		734.25		202 319.12		203 053.37

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - vote du compte de gestion 2020 - DE 2021 008 -

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité modifié,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal, pour l'année 2020,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative par M. le Maire,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2020.

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet: BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - Affectation du resultat 2020
- DE 2021 009 -**

Après avoir pris connaissance des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2020,

Les membres du conseil municipal constatent les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement

a	Recettes totales de fonctionnement (titres émis)	447 218.30
b	Dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	384 959.17
c	Résultat de fonctionnement de l'exercice	62 249.44
d	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	140 069.68
e	Résultat de fonctionnement global (c+d)	202 319.12

Résultat d'investissement

f	Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 du CA)	- 6 346.67
g	Recettes réelles d'investissement (titres émis)	85 256.04
i	dépenses réelles d'investissements (mandats émis)	76 275.52
j	Solde d'exécution d'investissement (g-i)	8 980.52
k	Solde d'exécution global (f+j)	2 633.85
l	Reste à réaliser en recettes	00.00
m	Reste à réaliser en dépenses	1 899.60
n	Solde des restes à réaliser d'investissement (l-m)	1 899.60
o	Résultat d'investissement global (k+n)	734.25

p	Résultat définitif (e+o)	203 053.37
---	--------------------------	------------

q	Affectation à la section d'investissement (1068)	00.00
r	Affectation du résultat complémentaire (1068)	60 000.00
s	Affectation à la section de fonctionnement (002) (e-q-r)	142 319.12

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 60 000 € en en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

DECIDE d'inscrire la différence, en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 142 319.12 €

ADOPTÉ l'affectation du résultat 2020.

**Objet: BUDGET ANNEXE PORT DE GOULÉE -
Vote du compte administratif 2020 - DE 2021 011-**

Vu la délibération N° DE 2020 044 du conseil du 24 juin 2020 approuvant le budget annexe Port de Goulée.

Considérant que M. LACROIX Jean-Claude, Maire adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

Considérant que, pour ce faire, le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. LACROIX Jean-Claude pour le vote du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif « Port de Goulée » de l'exercice 2020 lequel peut se résumer comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	6 147.50			27 992.04	6 147.50	27 992.04
Opérations exercice		6 147.50	5 051.29	18 259.88	5 051.29	24 407.38
Total	6 147.50	6 147.50	5 051.29	46 251.92	11 198.79	52 399.42
Résultat de clôture				41 200.63		41 200.63
Restes à réaliser	4 060.53				4 060.53	
Total cumulé	4 060.53			41 200.63	4 060.53	41 200.63
Résultat définitif	4 060.53			41 200.63		37 140.10

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: BUDGET ANNEXE PORT DE GOULEE : Compte de gestion 2020
- DE 2021 012 -**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité modifié,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal, pour l'année 2020,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative par M. le Maire,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE le compte de gestion « Port de Goulée » du Receveur municipal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif « Port de Goulée » de l'année 2020.

DECLARE que le compte de gestion « Port de Goulée » pour l'exercice 2020 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet: BUDGET ANNEXE PORT DE GOULÉE - Affectation du résultat 2020
- DE 2021 013 -**

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2020 du Port de Goulée,

Constatent les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement

a	Recettes totales de fonctionnement (titres émis)	18 259.88
b	Dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	5 051.29
c	Résultat de fonctionnement de l'exercice	13 208.59
d	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	27 992.04
e	Résultat de fonctionnement global (c+d)	41 200.63

Résultat d'investissement

f	Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 du CA)	- 6 147.50
g	Recettes réelles d'investissement (titres émis)	6 147.50
i	dépenses réelles d'investissements (mandats émis)	00.00
j	Solde d'exécution d'investissement (g-i)	6 147.50
k	Solde d'exécution global (f+j)	00.00
l	Reste à réaliser en recettes	00.00
m	Reste à réaliser en dépenses	4 060.53
n	Solde des restes à réaliser d'investissement (l-m)	- 4 060.53
o	Résultat d'investissement global (k+n)	- 4 060.53

p	Résultat définitif (e+o)	37 140.10
---	--------------------------	-----------

q	Affectation à la section d'investissement (1068)	4 060.53
r	Affectation du résultat complémentaire (1068)	3 420.00
s	Affectation à la section de fonctionnement (002) (e-q-r)	33 720.10

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement soit 4 060.53 € ainsi que 3 420.00 € complémentaire en réserve au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

DECIDE d'inscrire la différence, en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 33 720.10 €

ADOPTE l'affectation de résultat 2020.

Objet: Adjudication des pacages communaux 2021
- DE 2021 014 -

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

De fixer au samedi 10 avril à 11h en mairie, l'adjudication des pacages communaux,

De fixer les mises à prix suivantes pour l'adjudication des prairies communales :

<u>1^{er} lot</u> : Mattes des Cardins	A 246	40,00 €
<u>2^{ème} lot</u> : Prairie de la Cure, Côté levant	A 124	40,00 €
<u>3^{ème} lot</u> : Prairie Capfouche	D 2490	500,00 €
<u>4^{ème} lot</u> : Prairie la Matte.....	A 41	40,00 €

Les adjudicataires ne devront pas modifier la structure du terrain,

Les parcelles A 246 Mattes des Cardins, A 124 Prairie de la Cure Côté levant et A 41 la Matte sont interdites aux pacages des animaux ; seule la récolte du foin est autorisée.

CAHIER DES CHARGES 2021

ARTICLE 1 – Les enchères seront faites sur les mises à prix suivantes :

<u>1^{er} LOT</u> : A 246 – 81 a 30 ca, prairie “Mattes des Cardins”	40,00 €
<u>2^{ème} LOT</u> : A 124 – 46 a 40 ca, prairie de la cure côté levant	40,00 €
<u>3^{ème} LOT</u> : D 2490 – 3 ha 60 a 80 ca prairie Capfouche à Jau-Dignac-Loirac	500,00 €
<u>4^{ème} LOT</u> : A 41 – 82 a 60 ca, prairie la Matte	40,00 €

ARTICLE 2 – Les adjudicataires doivent être présents à l'adjudication et nettoyer obligatoirement les lots qu'ils adjudiquent.

ARTICLE 3 – Le paiement du montant de chaque lot sera versé à la Caisse du Receveur Municipal le 30 juin 2021 au plus tard.

ARTICLE 4 – Ne pourront prendre part à l'adjudication ceux qui, adjudicataires l'année précédente ne se seront pas acquittés de leur redevance auprès de la Trésorerie de Soulac et qui n'auront pas entretenu le terrain.

**Objet: DETR 2021 : Modification du plan de financement du projet
réhabilitation des toilettes publiques
- DE 2021 015 -**

Vu le code des collectivités territoriales L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-19 à R.2334-35 ;

Vu la circulaire de la préfecture ayant pour objet de rappeler les conditions d'éligibilité des communes à la DETR;

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de revoir le plan de financement du projet des toilettes publiques, en retirant les prestations intellectuelles chiffrées à 1 600€ car ce montant est exclu dans le calcul de la subvention et en chiffrant le projet sur une réhabilitation comme prévu initialement et non une démolition et une reconstruction comme il a été proposé par les entreprises.

Le coût des travaux est estimé à 20 540.61 € HT.

Son financement serait le suivant :

FINANCEMENT			
BESOINS PREVUS HT		RESSOURCES DEMANDEES HT	
Réhabilitation des toilettes publiques (accessibilité PMR) :		Subvention DETR 35%	7 189.21 €
		Autofinancement	13 351.40 €
Gros œuvre :	8 412.00		
Charpente/Couverture	6 428.41		
Menuiserie	2 027.80		
Carrelage	1 110.00		
Plomberie/ Sanitaire	1 656.40		
Electricité	906.00		
Total	20 540.61 €	Total	20 540.61 €

Le cout global prévisionnel de l'opération :

Montant HT	20 540.61 €
TVA 20%	4 108.12 €
Montant TTC	24 648.73 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- le projet de réhabilitation des toilettes publiques
- le plan de financement ;

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de subvention au titre de la DETR 2021.

Objet: Renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'agence postale - DE 2021 016 -

Vu le code des collectivités territoriales et son article L.2212-1,

Considérant la nécessité de renouveler la convention de partenariat avec la poste qui est arrivée à son terme

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le renouvellement la convention avec la poste concernant l'organisation d'un point de contact « la poste agence communale » pour une durée de 9 années à compter de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée

Objet: COVID 19 - Renouvellement aide exceptionnelle au Multiservice - DE 2021 017 -

M. Maire propose de renouveler l'aide exceptionnelle au multiservice en accordant une exonération des loyers d'avril et mai 2021 en raison de la prolongation de la fermeture du bar.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'accorder au multiservice une exonération d'un montant de 761.20 € correspondant aux loyers d'avril et mai 2021.

Objet: COVID 19 - Aide exceptionnelle au restaurant le canoë + Avenant au Bail - DE 2021 018-

M. le Maire informe le conseil de la demande de M. PETIT gérant du restaurant le Canoë de pouvoir mensualiser son loyer d'un montant annuel de 1 843€

De plus, et afin de soutenir le Gérant du restaurant le Canoë, dont l'activité est impactée par le Covid 19, en raison de sa fermeture, M. le Maire propose d'accorder une aide exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'accorder au restaurant le canoë une exonération d'un montant de 307.16 € correspondant aux loyers de janvier et de février 2021.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique concernant la mensualisation.

Objet: Approbation de la modification des statuts du SIRP CIVRAC/VALEYRAC - DE 2021 019 -

VU le code des collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5212-1 et les suivants

M. le Maire donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des communes de CIVRAC et de VALEYRAC approuvé par le comité syndical le 8 décembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des communes de CIVRAC et de VALEYRAC, ci-annexée ainsi que le transfert du siège social à la mairie de Valeyrac à compter du 1^{er} janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES:

Proposition de vente de biens communaux (acquis par la commune par procédure « biens sans maître »)

M. le maire fait part de la demande du château ROQUEGRAVE concernant l'acquisition des parcelles A 483 et A 484, 2 Route du Mourey.

Il précise qu'au vue du cadastre et de son exploitation M. JOANNON, gérant du château ROQUEGRAVE serait bien entendu prioritaire pour l'acquisition de cette parcelle AOC.

Cependant, une maison à rénover se trouve sur la parcelle et l'intention de M. JOANNON est de la raser.

La commune paie une taxe foncière bâtie pour cette maison, et vu les difficultés actuelles pour construire, il est regrettable de se priver de cette habitation.

M. le Maire doit se renseigner auprès de la SAFER. Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Mme Mireille DUPUIS informe le conseil du souhait de M. Bernard DUPUIS d'acquérir la parcelle D 613 L'Ardiley.

M. le Maire demande une proposition d'acquisition écrite et propose de la présenter lors d'un prochain conseil municipal.

Proposition de vente d'un photocopieur

M. le Maire informe les élus de la livraison du nouveau photocopieur et propose de mettre en vente l'ancien photocopieur : BIZHUB C258 KONICA MINOLTA valeur actuelle estimée à 2 000 €.

Proposition de renouvellement du contrat de location du terrain de l'antenne relais de téléphonie

M. le Maire rappelle la proposition de VALOCIME pour reprendre la location du terrain « antenne relais » aujourd'hui détenu par ATC.

Les élus trouvent la proposition intéressante mais souhaiteraient demander à ATC de faire une nouvelle offre avant de prendre une décision.

Tirage au sort des jurés d'assises 2022

M. Loïc BERGEY et Mme Natacha WARINGHEM ont donné chacun un numéro entre 1 et 420 de la liste électorale et ont sélectionnés ainsi les 2 jurés d'assises pour 2022 pour la commune de valeyrac. (N°100 et N°223)

Réfection de la peinture intérieure de la salle André BAGAT

M. le Maire présente aux élus les couleurs de peinture proposées par l'entrepreneur et sollicite leur avis.

La séance est levée à 20h32